

REGLEMENT INTERIEUR



Article 1 : Droit du travail

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L6352-3 et R.6352-1 du code du travail.
Le stage pré-rentrée se déroule du 25 au 29 août 2025 pour les élèves de la 4^{ème} à la Terminale. Les cours sont assurés chaque jour de 9h30 à 17h30 avec une pause déjeuner de 12h30 à 13h30.

Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux élèves :

- d'introduire des boissons alcoolisées et substances illicites dans les locaux de l'institut.
- de se présenter aux formations en état d'ébriété ou sous l'influence de stupéfiants.
- d'emporter ou de modifier les supports de formation (classeurs, documents originaux, matériel scolaire, fiches de révision). Des photocopies peuvent être faites. Des livres peuvent être prêtés en cas de besoin. Tout matériel créé par l'élève peut en revanche être emporté.
- de modifier les réglages des paramètres des ordinateurs, tablettes et calculatrices.
- de fumer dans les locaux de l'organisme.
- de jouer et faire du bruit dans la rue devant l'institut.
- de sortir des locaux pendant les heures de stage sans autorisation.

Article 3 : Hygiène, sécurité et règles de vie

Tout problème de santé particulier doit être signalé au professeur dès le premier jour. L'institut décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et rappelle aux élèves de ne laisser ni argent, ni bijou, ni téléphone portable ni autres objets de valeur à l'institut.

Il est demandé aux élèves :

- de garder propre leur salle de travail et de nettoyer et ranger leur table en partant.
- de venir avec une tenue correcte et adaptée à un environnement de travail.
- de jeter leurs papiers dans les poubelles prévues à cet effet.
- de respecter le matériel mis à leur disposition.
- d'être ponctuel (présence obligatoire à 9h30 précises) pour ne pas bouleverser le déroulement des cours.
- d'être poli et courtois avec les autres élèves et l'équipe pédagogique.
- de respecter les créneaux de pause (12H30-14H30)

Article 4 : Modalités et engagement

- L'inscription au stage pré-rentrée engage au paiement intégral du forfait. Le stage étant intensif sur 5 jours, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon en cours de stage.
- Modalité de paiement : paiement par virement, chèque à l'ordre de "Institut Pédagogique Anquetin Rault".ou carte bleue.
- Le forfait est payable avant le début du stage et non remboursable.
- En cas d'absence du professeur pour raisons professionnelles ou personnelles, une séance de rattrapage sera proposée ou la séance sera reportée.
- L'assiduité et la ponctualité sont les conditions essentielles d'un travail efficace pendant ce stage intensif. Toute absence doit être signalée avant 9h30 le jour même.
- Les élèves doivent prévoir leur repas du midi ou peuvent se restaurer dans les commerces environnants.
- Un goûter sera fourni lors de la pause de l'après-midi.

Article 5 : Objectifs pédagogiques

Ce stage vise à :

- Donner des outils méthodologiques
- Préparer efficacement la rentrée scolaire
- Renforcer l'organisation et l'efficacité des révisions.
- Gagner en confiance avant la reprise des cours
- Comprendre ses motivations et son profil
- Mieux gérer son stress

Date :

Lieu :

Signature Elève

Signature
représentant légal